

LOGO	Guide sur la reprise progressive de l'activité	Date de création : 30/04/2020
	Annexe 7 - Nettoyage ou désinfection de la voirie et du mobilier urbain	Date de modification :

Objectif : définir l'utilité d'une désinfection de la voirie en assurant un nettoyage habituel sans avoir recours à des pratiques de désinfection spécifiques

Source : recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique en date du 24 avril 2020 sur l'utilisation de la javel.

1. Rappel

Il est nécessaire d'appliquer des mesures barrières, notamment la distanciation physique et l'hygiène des mains en cas de contacts avec les surfaces du mobilier urbain.

Le risque de contamination d'une personne par la voirie paraît négligeable, voire nul, compte-tenu des modes de transmission du SARS-CoV-2. Aucune étude scientifique n'est disponible à ce jour pour évaluer ce risque, s'agissant des virus à transmission respiratoire.

L'application de la javel (hypochlorite de sodium) - ou autre désinfectant - en présence de matières organiques, plus ou moins abondantes sur la voirie et les trottoirs, voit son efficacité limitée par ces matières (en effet, le désinfectant va être dégradé par les matières organiques présentes sur les surfaces donc perdre de son efficacité). De plus, le désinfectant et les matières organiques peuvent générer des sous-produits dangereux pour la santé des agents et l'environnement (composants halogénés).

Le risque environnemental existe mais l'impact en situation réelle sera faible, voire très faible, compte tenu du processus de dégradation chimique des désinfectants, comme l'hypochlorite de sodium (eau de Javel).

Toutefois, il est difficile d'estimer les risques liés à la dispersion de sous-produits de la chloration générés par l'application d'hypochlorite de sodium. Il ne faudra pas négliger l'impact sur le mobilier urbain, les véhicules, les équipements comme les avaloirs et la végétation, en particulier le risque de corrosion possible sur des surfaces métalliques non rincées ainsi que celui d'un effet létal sur les végétaux exposés directement au produit.

2. Recommandations :

- Ne pas mettre en œuvre une politique de nettoyage spécifique ou de désinfection de la voirie dans le contexte de l'épidémie du COVID-19 ;
- Continuer d'assurer le nettoyage habituel des voiries et du mobilier urbain avec les équipements de protection habituels des professionnels ;
- Une attention particulière devra être accordée aux aires de jeux et aux appareils de sport partagés dans les espaces publics (rues, parcs et jardins, etc...) (suivre un protocole des aires de jeux) ;
- Ne pas employer d'appareils pouvant souffler des poussières des sols de type souffleurs de feuilles ou jets à pression.

3. Impact sur la santé et l'environnement

L'usage massif de produits de désinfection en plein air peut conduire à des effets directs ou indirects, sur la santé et l'environnement. Ainsi :

- ces désinfectants contiennent des substances actives qui seront dispersées dans l'environnement après ruissellement mais également via les réseaux de collecte des eaux pluviales ou d'assainissement. Leur impact, mais aussi celui des substances nocives associées à leur dégradation, pourrait donc dépasser la seule désinfection des rues ;

Destinataires :	Rédigé par :	1/1
-----------------	--------------	-----

- l'usage massif de produits désinfectants peut favoriser l'apparition d'espèces résistantes. C'est ce qui a été constaté pour d'autres produits chimiques comme les anti-moustiques dans de nombreux pays, ou encore en Europe avec le développement de l'anti-biorésistance.